

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt, le dix septembre, à 19 heures 15 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de David MICHEL, Maire.

Présents : MM David MICHEL, Claude MICHEL, Guy DEQUIN, Josette LECOINTE, Sophie VATIGNEZ, Stéphane DUMONTIER, Mauricette JUBERT, Cédric LECOINTE, Fabrice MARCHANT, Patricia PEZET, Pierre-Albert PINGUET, Maïté ROUILLET, Jean TRUJILLO, Chantal ZERROUKI

Absent excusé : Alain DEBEAUVAIS

Secrétaire de séance : Mauricette JUBERT

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et accepté à l'unanimité.

AJOUT DE LA MISSION FACULTATIVE N°11 A LA COMPETENCE COMMUNAUTAIRE - GEMAPI

M. le Maire présent la délibération du 5 mars 2020 de la Communauté de Communes décidant l'ajout de la mission facultative « 11°La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques » à la compétence GEMAPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des voix (13 voix « pour » et 1 abstention) l'ajout de la mission facultative « 11°La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques » à la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » - GEMAPI exercée par la Communauté de Communes Interrégionale Aumale-Blangy sur Bresle.

TRAVAUX EFFACEMENT ET ECLAIRAGE PUBLIC

- Rue Principale à partir du n°70 jusqu'à la sortie du village

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2020-0-76199-M3317 et désigné « rue Principale – poste chemin des Moines » dont le montant prévisionnel s'élève à 814 977.16 € T.T.C. et pour lequel la Commune participera à hauteur de 281 335.78 € T.T.C. (dont 100 000 € pour le réseau Orange)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce projet, d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal pour l'année 2020, de demander au SDE76 de programmer les travaux dès que possible et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante.

- Bois des Puits :

Concernant le projet d'effacement de réseau et d'éclairage public pour le centre de Bois des Puits, les chiffres définitifs sont en attente, ce projet sera à voir pour le budget 2021.

REMBOURSEMENT ACHATS EXCEPTIONNELS

En mai dernier pour répondre aux exigences du protocole sanitaire dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 et pouvoir de nouveau ouvrir l'école, la Commune a fait acheter en urgence les produits et équipements d'entretien nécessaires, par le biais du 2^{ème} Adjoint au Maire M. DEQUIN. La Commune n'ayant pas de compte ouvert dans cette entreprise et vu l'urgence de la situation c'est donc M. DEQUIN qui a réglé lui-même les factures correspondantes (fact n°193390 de 146.09 € et facture n°196700 de 138.98 €). M. le Maire propose au Conseil municipal de rembourser les frais avancés par M. DEQUIN, soit la somme de 285.07 €. Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser cette somme à M. DEQUIN.

ENCAISSEMENT CHEQUE

Suite à un problème de livraison de la cantine par la cuisine la Normande le 3 juillet la Commune a acheté les produits manquants au supermarché Auchan. Suite à cela la Normande a adressé un chèque de remboursement du montant de la facture.

Le Conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité d'encaisser le chèque n°9937281 d'un montant de 18.20 €

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que les dispositions de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoient la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé régulièrement octroyé en application des dispositions règlementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents non titulaires indisponibles. Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil et la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif de l'année en cours.

VIDEO-SURVEILLANCE

Afin de lutter contre les dépôts « sauvages » de déchets ainsi que d'autres faits de délinquance, M. le Maire propose de demander des devis pour un projet de vidéo-surveillance dans le centre bourg. De plus des subventions peuvent être obtenues pour ce type de projet. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité et charge M. le Maire de demander les devis.

CONVENTION D'ENTRETIEN CHEMIN AVEC FORMERIE

M. le Maire revient sur une ancienne proposition de la Commune de Formerie concernant la mitoyenneté du chemin allant de la Tête de vache vers la RD 67. En effet l'intitulé n'était pas convenable d'où le report de décision. Cette voie communale n°1 est divisée en son centre moitié gauche Criquiers moitié droite Formerie en partant du lieu-dit la tête de vache (intersection avec RD 4 venant de l'Oise qui devient RD 82 en Seine-Maritime). Il est convenu que la Commune de Formerie prend à sa charge l'entretien partant de la tête de vache jusqu'à la moitié de la longueur (environ 300 mètres) puis la partie restante vers la RD 67 à la charge de la Commune de Criquiers, cette délimitation pourrait être matérialisée à l'amiable par la pose d'une borne ou d'un repère quelconque. Chaque Commune entretiendra sa partie en fonction de ses besoins et de ses moyens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte ce principe et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

INFORMATIONS DIVERSES

- les travaux de voirie de la rue du Vergenet sont terminés et le gravillonnage de la rue du Camp d'os va bientôt être réalisé
- les deux terrains à bâtir de la Commune sont toujours en vente, des annonces vont être publiées prochainement
- les héritiers de Mme CARLE (maison voisine de la mairie), demandent si la Commune serait intéressée par l'achat de la maison, le Conseil municipal n'y voit pas d'intérêt.

QUESTIONS DIVERSES

- M. DEQUIN demande pourquoi l'achat d'un meuble qui avait été accepté pour la classe maternelle a ensuite été refusé
- M. LEVASSEUR demande pour quelle raison M. Claude MICHEL emprunte le minibus du Football club. Celui-ci lui répond qu'il a été prêté amicalement par le Président du FCC qui en est le propriétaire et ajoute qu'il a fait un don pour l'association
- M. LEVASSEUR demande quelle solution est envisagée pour gérer l'eau qui coule dans la cave de Mme ROBAC, le Maire répond qu'il doit d'abord gérer ses eaux de gouttières qui arrivent sur la route, ensuite le problème pourra être étudié.

Fin de séance : 21 H 20

Maire,	Les Adjointes,			
David MICHEL	Claude MICHEL	Guy DEQUIN	Josette LECOINTE	Sophie VATIGNEZ

Les Conseillers,				
Stéphane DUMONTIER	Mauricette JUBERT	Cédric LECOINTE	Fabrice MARCHANT	Patricia PEZET

Pierre-Albert PINGUET	Maité ROUILLET	Jean TRUJILLO	Chantal ZERROUKI	
-----------------------	----------------	---------------	------------------	--